



# **GUIDE DES SUBSIDES**

## **POUR LES CLUBS**

01/01/2025

# TABLE DES MATIERES

<b>Mot d'introduction .....</b>	<b>2</b>
<b>Démarches individuelles .....</b>	<b>3</b>
Chèques sports.....	3
Mutuelle.....	3
Statut sportif (ADEPS) .....	3
i. Statut .....	3
ii. Sportif Haut Niveau .....	3
iii. Espoirs .....	3
iv. Jeunes Talents .....	3
<b>Démarches en club.....</b>	<b>4</b>
Subsides de fonctionnement .....	4
I. Achat matériel sportif et/ou réalisation de petits travaux.....	4
II. Soutien aux frais de fonctionnement des clubs sportifs .....	5
III. Formations.....	6
IV. Coupes et médailles.....	6
Subsides liés à des projets spécifiques .....	7
Subsides liés à l'organisation d'événements .....	8
Subsides liés à la participation à des compétitions internationales.....	9

# **Mot d'introduction**

Chères joueuses, chers joueurs d'Ultimate Frisbee,

Ce document a pour but de rassembler une série d'aides à destination individuelle et des clubs afin de vous soutenir à développer vos envies, projets et activités sportives.

Si les demandes ont été acceptées, pour clôturer le dossier (après quelques mois), il vous sera demandé de fournir des pièces justificatives (factures, notes de créance, etc.) ainsi que tout document prouvant leur paiement (extrait de compte bancaire, acquittement de factures, etc.). Soyez donc vigilant.es à tenir à jour un dossier avant, pendant et après la demande de subvention.

En cas de doute ou de question, n'hésitez pas à contacter la FBFDV ([info@fbfdv.be](mailto:info@fbfdv.be)).

De même, merci de nous transmettre des aides dont vous auriez connaissance et qui ne seraient pas répertoriées dans ce document.

Bonne lecture !

LA FBFDV

# Démarches individuelles

## Chèques sports

Certaines communes attribuent des chèques sport sous certaines conditions. > Renseignez-vous auprès de votre commune.

## Mutuelle

Certaines mutuelles remboursent en partie un abonnement dans un club sportif et/ou un test d'aptitude physique → Renseignez-vous auprès de votre mutuelle

## Statut sportif (ADEPS)

- Concerne les joueurs et joueuses en équipe nationale
- Nécessite l'intervention de la FBFDV

Notre reconnaissance auprès de l'ADEPS nous permet d'attribuer à certain.es joueur.euses un statut, à certaines conditions. Ces statuts donnent gratuitement accès à des salles de sport, à quelques remboursements, des conseils diététiques et en psychologie du sport, des aménagements scolaires et académiques, etc.

<b>i. Statut</b>	<b>ii. Sportif Haut Niveau</b>	<b>iii. Espoirs</b>	<b>iv. Jeunes Talents</b>
Définition	Des sportif.ves sélectionné.es dans le cadre de compétitions significatives sur le plan européen, mondial ou assimilées.	Des sportif.ves sélectionné.es dans les équipes de catégorie d'âge dans le cadre de compétitions significatives sur le plan européen, mondial ou assimilées.	Les sportif.ves dont le niveau de performance ou de pratique, l'ensemble des paramètres permettant d'évaluer leur potentiel et leur capacité de progression autorisent la fédération à penser qu'il puisse accéder au statut d'espoir sportif de haut niveau.
Conditions	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Avoir 17 ans ou +</li><li>▪ Faire partie du noyau élargi de l'équipe nationale lors de la phase finale.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Avoir de 14 à 23 ans</li><li>▪ Faire partie du noyau élargi de l'équipe nationale lors de la phase finale</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Avoir de 14 à 23 ans</li><li>▪ Faire partie de l'équipe nationale dans sa catégorie d'âge, même si l'équipe n'est pas qualifiée ou qu'il n'y a pas de compétition prévue.</li></ul>

Si vous êtes concerné.es, merci de remplir ce [GoogleForm](#) et de prévenir la FBFDV ([info@fbfdv.be](mailto:info@fbfdv.be)). La FBFDV s'occupe du reste auprès de l'Adeps.

# Démarches en club

## Subsides de fonctionnement

### I. Achat matériel sportif et/ou réalisation de petits travaux

#### a. COCOF

- <https://ccf.brussels/materiel-sportif-durable-et-ou-petits-travaux/>
- Réservé aux clubs bruxellois

**Montant** : Entre 250€ et 3000€

#### Conditions

Les demandes seront traitées en fonction des deux critères suivants :

- L'ASBL ne dispose pas d'une réserve de capital disproportionnée.
- L'ASBL propose des activités à un tarif non-excluant.

Exemple de matériel sportif : cônes, pack motricité (échelle, etc.), parachute, frisbee (d'entraînement, PAS à distribuer), Greatest Sky Trainer, chasubles réversible, bandes délimitation terrain, cible (goals avec cible), pack explosivité, marquoir (électronique), etc

#### b. Ville de Bruxelles (1000 Bruxelles)

- <https://www.bruxelles.be/primes-pour-les-clubs-sportifs>
- Réservé aux clubs bruxellois

Subside d'investissement pour l'achat d'équipements sportifs dont la durée de vie excède 5 ans.

#### c. Prosport

- <https://prosporevent.be/index.php/subvention/>
- Réservé aux clubs bruxellois
- Achat de matériel sportif, de matériel médical ou d'équipements sportifs destinés à la réalisation ou au contrôle médical.

#### Conditions

- Promouvoir et encourager l'accès au sport pour tous
- Le club possède un ou des "espoirs" répertoriés comme tels par sa propre fédération (cfr point « Statut Sportif »)
- Les demandeurs doivent être des personnes morales (à l'exception des sociétés commerciales) ne poursuivant pas un but lucratif et ayant leurs activités principales ou leur siège social situés sur le territoire de la Ville de Bruxelles. Exceptionnellement, le Conseil d'Administration peut admettre des demandes provenant des personnes physiques dont le

domicile ou le lieu principal d'activité est également situé sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

#### **d. ADEPS**

- Adeps - subventions pour l'achat de matériel sportif
- Liste de matériel subventionnable

## **II. Soutien aux frais de fonctionnement des clubs sportifs**

#### **a. COCOF**

- Bruxelles - Subsidés : Aide au fonctionnement des clubs sportifs
- Réservé aux clubs bruxellois

**Montant** : Entre 250€ et 5000€

#### **Condition**

- Être affilié à une fédération sportive reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Avoir son siège d'activités en Région bruxelloise
- Être constitué en ASBL
- S'adresser majoritairement à un public bruxellois
- Être inscrit sur le cadastre des sports : [sport.brussels](http://sport.brussels) (c'est le cas)

#### **b. Ville de Bruxelles**

- Bruxelles - Primes pour les clubs sportifs
- Réservé aux clubs bruxellois

#### **Conditions**

- Être une personne morale (asbl ou association de fait) qui ne poursuit pas un but lucratif
- Les activités principales doivent être organisées sur le territoire de la Ville de Bruxelles (Bruxelles, Laeken, Neder-Over-Heembeek et Haren)
- Avoir son siège social situé sur ce même territoire (exception pour les clubs ayant depuis des années leurs activités dans les installations de la Ville, ou proposant une discipline qui n'est pas offerte par un club avec siège sur le territoire)
- Proposer des activités visant à promouvoir le sport féminin, le sport pour les jeunes, le sport pour les seniors et le sport pour les personnes à mobilité réduite.

#### **c. Communes**

- Certaines communes proposent un soutien aux clubs
  - Renseignez-vous auprès de votre commune.
- Pour Bruxelles : Adeps - aides pratique du sport : communes
- Pour la Wallonie : Fiches communales
  - Namur : Demande de subsides — Ville de Namur

### III. Formations

#### a. Prosport

- [Subvention Prosport](#)
- Réservé aux clubs bruxellois

Formation continue de cadres, d'entraîneurs ou de moniteurs sportifs bruxellois **ou** aide/assistance à la formation d'utilisation de matériel médical.

#### Conditions

- Promouvoir et encourager l'accès au sport pour tous
- Le club possède un ou des "espoirs" répertoriés comme tels par sa propre fédération (cfr point « Statut Sportif »)
- Les demandeurs doivent être des personnes morales (à l'exception des sociétés commerciales) ne poursuivant pas un but lucratif et ayant leurs activités principales ou leur siège social situés sur le territoire de la Ville de Bruxelles. Exceptionnellement, le Conseil d'Administration peut admettre des demandes provenant des personnes physiques dont le domicile ou le lieu principal d'activité est également situé sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

### IV. Coupes et médailles

#### a. Cocof

- <https://ccf.brussels/nos-services/sport/sport-en-region-bruxelloise/>
- Réservé aux clubs bruxellois

Afin de soutenir les clubs et ASBL bruxellois dans l'organisation de compétitions/événements sportifs à Bruxelles, la COCOF fournit des médailles et des coupes (petites, moyennes et grandes) à l'effigie de la COCOF (dans la limite des stocks disponibles) afin d'en récompenser les participant.e.s.

## Subsides liés à des projets spécifiques

### a. COCOF

- <https://ccf.brussels/nos-services/sport/subsides-sport/initiatives-sports-pour-tous/>
- Réservé aux clubs bruxellois

#### Exemples de projets :

- **Promotion du sport & mixité sociale** : Evènements et manifestations sportives ouvertes à toutes et mettant le sport à l'honneur : tournois, conférences et séminaires sur des thématiques en lien avec le sport, campagne de sensibilisation au sein des écoles, journées d'initiation et de recrutement des clubs, etc.
- **Sport, éducation & fair-play** : Rédaction d'un projet éducatif dans un club ou une association sportive, sensibilisation des jeunes et de leurs parents, ainsi que des entraîneur.euses au projet éducatif du club, création ou développement d'activités à but éducatif et de sensibilisation au fair-play, etc.
- **Sport & mixité de genre** : création d'une équipe mixte fille/garçon, création d'une équipe féminine, promotion de la participation des femmes dans les fonctions d'encadrement, d'arbitrage et de dirigeante, etc.

### b. Fondation Roi Baudouin

[https://kbs-frb.be/fr?gad\\_source=1&gclid=CjwKCAjw9eO3BhBNEiwAoc0-jcaj1\\_LHjTnosVQW-B2-NYAy3eYVys1kE1ArSDLxsyje9VWbF6QGRoCNzgQAvD\\_BwE](https://kbs-frb.be/fr?gad_source=1&gclid=CjwKCAjw9eO3BhBNEiwAoc0-jcaj1_LHjTnosVQW-B2-NYAy3eYVys1kE1ArSDLxsyje9VWbF6QGRoCNzgQAvD_BwE)

Il y a régulièrement des appels à projets, parfois en lien avec le sport.

### c. ADEPS

#### Adeps - subventions sport local

Il est possible de demander un subside pour l'organisation d'activités à caractère inhabituel par le club (stages d'été, ateliers spécifiques, journées d'animation, promotion, ou action prioritaire : sport féminin, pour personne en situation de handicap, personnes âgées, public défavorisé). Par exemple : pendant 3 mois, le club propose des entraînements spécifiques pour augmenter le nombre d'affiliés ou de juniors.

Les remboursements peuvent aller jusqu'à 500/800€ par "module" et chaque club peut aller jusqu'à 15 modules.

## Subsides liés à l'organisation d'événements

### a. Ville de Bruxelles

- <https://www.bruxelles.be/prime-pour-les-clubs-sportifs>
- Réservé aux clubs de la Ville de Bruxelles

Subside spécifique : pour un événement sportif exceptionnel qui valorise l'image et le caractère sportif de la Ville de Bruxelles

### b. Stade Roi Baudoin/Prosport

- <https://prosportevent.be/index.php/subvention/>
- Réservé aux clubs de la Ville de Bruxelles

#### Conditions

- Promouvoir et encourager l'accès au sport pour tous
- Le club possède un ou des "espoirs" répertoriés comme tels par sa propre fédération (cfr point « Statut Sportif »)
- Les demandeurs doivent être des personnes morales (à l'exception des sociétés commerciales) ne poursuivant pas un but lucratif et ayant leurs activités principales ou leur siège social situés sur le territoire de la Ville de Bruxelles. Exceptionnellement, le Conseil d'Administration peut admettre des demandes provenant des personnes physiques dont le domicile ou le lieu principal d'activité est également situé sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

### c. ADEPS

- <https://www.sport-adeps.be/index.php?id=4180>
- Nécessite l'intervention de la FBFDV

Subventions pour l'organisation de compétitions sportives nationales et internationales

**Montant** : 5000€ maximum

#### Conditions

Les compétitions doivent être impérativement organisées dans la région de langue française ou dans la Région de Bruxelles-Capitale.

## Subsides liés à la participation à des compétitions internationales

### a. ADEPS

<https://www.sport-adepts.be/index.php?id=4180>

Nécessite l'intervention de la FBFDV : après avoir rempli le dossier, la FBFDV doit l'envoyer à l'Adeps avec son cachet et signature. Donc, vous pouvez envoyer vos demandes à [info@fbfdv.be](mailto:info@fbfdv.be).

Subventions pour la participation à des compétitions sportives internationales (type EUCF, EUCR, Championnats d'Europe de club, etc)

**Montant** : 5000€ maximum

#### Conditions

La date limite pour introduire la demande est au plus tard 3 semaines avant le début de la compétition sportive.

### b. FBFDV

Afin de soutenir les clubs dans leur projet de compétitions internationales, la FBFDV met à disposition un certain budget annuel afin d'intervenir dans les frais liés à ces compétitions (participation dans le team fee).

#### Conditions

- Les compétitions concernées sont uniquement celles organisées et reconnues par la fédération européenne
- Il s'agit de projets de clubs uniquement (pas d'équipes nationales)

Pour ce faire, les clubs doivent envoyer par mail ([info@fbfdv.be](mailto:info@fbfdv.be)) le nom + dates de l'événement concerné, ainsi que le montant de leur team fee avec preuve de paiement avant chaque échéance :

- Pour la saison indoor : avant le 30 avril
- Pour la saison outdoor (y compris beach) : avant le 30 octobre

La FBFDV répartira équitablement l'enveloppe disponible entre toutes les demandes.